

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	1
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

016-2023 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

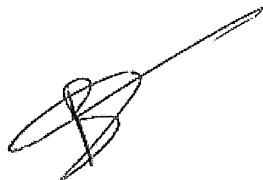
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

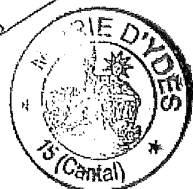
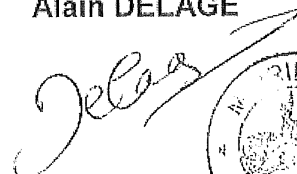
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURMADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

017-2023 – FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la notice 2023 de l'état de notification de la commune (1259 COM) du Ministère de l'Action et des Comptes Publics,
Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 n° 1259,
Considérant le produit fiscal attendu par la collectivité,
M. le Maire rappelle les taux votés en 2022 et propose au Conseil Municipal un maintien des taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2023 à savoir :

NATURE	TAUX 2022	PROPOSITIONS 2023
Taxe Foncière Bâti	49.12 %	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %	21.89 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

- VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2023 comme suit :

NATURE	TAUX 2023
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

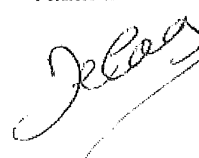
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	11

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Etait excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

018-2023 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2023, notamment en matière de subventions de fonctionnement aux associations,
Considérant la réglementation en matière de prise illégale d'intérêt,

Considérant que les membres du conseil municipal suivants font partie du bureau d'associations subventionnées par la commune, et ne prennent donc pas part au vote des subventions annuelles :

Marc LASSAGNE : Association « Le Sourire de la Sumène »

Jean-Pierre BARBET : Amicale des anciens sapeurs-pompiers, Association « Les K'Ydes »

Patrice MAURIO : Le Fournil de Francis

Céline BOSSARD : Association « Les K'Ydes »

Fabienne GARCIA : Z'Danse

Sophie TOURNADRE : Comice Agricole Race Salers

Pauline BRETHOMÉ : Association « Les K'Ydes »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

à 10 voix pour,

et 1 voix contre (M. Christian MAURIO),

- **ATTRIBUE** aux associations les subventions selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2023
ASSOCIATIONS SPORTIVES	10 310 €
Comité Départemental Cycliste -- Tour Cantal Cadets	400 €
Ecole de Foot Sumène Artense	1 500 €
Ecole de Rugby d'Ydes	1 000 €
Entente Sportive Vebret/Ydes	3 000 €
Flèche de la Sumène	130 €
Judo Club d'Ydes	300 €
Tennis Club d'Ydes	390 €
	+ 150 € (salle)
	+ 780 € (école)
Ydes Athlétisme Club	230 €
	+ 830 € (école)
Ydes Pétanque	900 €
	+ 500 € (Grand Prix Ville)
Z'Danse	200 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATION	29 130 €
AAPPMA de Mauriac - Société de Pêche	140 €
A.C.A.D.Y.	1 310 €
	+ 8 500 €

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

ASSOCIATIONS (suite)	
A.C.C.A. Ydes	
Amicale Laïque d'Ydes	
Aux Couleurs du Temps	200 €
Club Générations Mouvement d'Ydes	680 €
Club 4x4 de la Sumène	100 €
Comité d'Animation de Lagnac	1 650 €
Comité des Fêtes de Fanostre	1 650 €
Junior Association Auver' Bike	100 €
Le Bastringue - Théâtre	1 000 €
Le Chœur des Volcans	300 €
Le Fournil de Trancis	300 €
Le Sourire de la Sumène	200 €
Les Amis de Fleurac	300 €
Les K'Ydes	1 000 €
Les Marcheurs de la Sumène	500 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène	400 €
Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »	100 €
Radio Bort Artense – RBA	8 000 €
Tango Rock	200 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	2 950 €
Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes	650 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes	1 450 €
Association Sportive du Collège d'Ydes	510 €
Coopérative Scolaire	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège d'Ydes	240 €
ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET DE SOUTIEN	4 580 €
Aide Familiale Rurale Cantonale ADMR	430 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes	200 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ydes	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 250 €
Association Défi' Ostéo	100 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	340 €
Elle's Créa	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200 €
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	100 €
France ADOT 15	90 €
Les Gueules Noires	120 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Nos Enfants Envolés - Cantal	200 €
Protection Civile – antenne d'Ydes	600 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire – Comité de Mauriac	100 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE	200 €
Comice Agricole Race Salers (Cantonal)	Cloche
GVA Saïgnes / Champs	200 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	4 200 €
Ydes Athlétisme Club (Achats de maillots)	200 €
Protection Civile antenne d'Ydes (toiture/ambulance)	400 €
Aux Couleurs du Temps (organisation Printemps des Arts)	3 500 €
Secours Populaire de la Corrèze (participation installation des ukrainiennes)	100 €
Réserve	8 630 €
MONTANT TOTAL	60 000 €

- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Etait excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte, Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

019-2023 – VOTE DU BUDGET 2023 - BUDGET COMMUNE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2022 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 852 613.91 €	2 852 613.91 €
INVESTISSEMENT	1 517 398.07 €	1 517 398.07 €
TOTAL	4 370 011.98 €	4 370 011.98 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 2 852 613.91 €
Section d'investissement 1 517 398.07 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

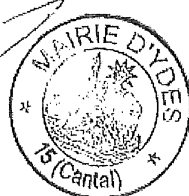
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire
Alain DELAGE





ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE

NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

<i>République Française</i> <i>Liberté – Egalité – Fraternité</i> DEPARTEMENT DU CANTAL ARRONDISSEMENT DE MAURIAC CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">19</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">18</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Excusée</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Pouvoir</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">19</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	19	Présents	18	Excusée	1	Pouvoir	1	Votants	19	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">RF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Contrôle de légalité</td> </tr> </table> COMMUNE D'YDES Date de réception de l'AR: 06/04/2023 015-211502653-20230331-DEL 2023-020-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire <u>Etaient présents</u> : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO. <u>Etait excusée</u> : Clotilde JUILLARD <u>Pouvoir</u> : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.	RF	SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC	Contrôle de légalité
Nombre de conseillers en exercice	19													
Présents	18													
Excusée	1													
Pouvoir	1													
Votants	19													
RF														
SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC														
Contrôle de légalité														

020-2023 – VOTE DU BUDGET 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service Assainissement pour l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2022 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	238 548.00 €	238 548.00 €
INVESTISSEMENT	2 038 776.00 €	2 038 776.00 €
TOTAL	2 277 324.00 €	2 277 324.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif du service Assainissement pour l'année 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation	238 548.00 €
Section d'investissement	2 038 776.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Était excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

021-2023 - VOTE DU BUDGET 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2022 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	306 723.06 €	306 723.06 €
INVESTISSEMENT	291 723.06 €	291 723.06 €
TOTAL	598 446.12 €	598 446.12 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 306 723.06 €
Section d'investissement 291 723.06 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Était excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

022-2023 – CONVENTION FOURRIERE ANIMALE 2023 AVEC L'ASSOCIATION « REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE »

M. le Maire indique à l'Assemblée, qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2023, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de signer cette convention,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition présentée par M. le Maire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de fourrière animale présentée par l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), pour l'année 2023, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

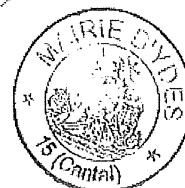
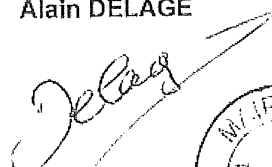
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rami TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO.

Etait excusée : Clotilde JUILLARD

Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

023-2023 – VENTE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL A FANOSTRE

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de M. Pierre JULIEN et Mme Caroline GOUTILLE, propriétaires des terrains ZA 440 et ZA 171, situés Rue de la Fontaine, à Fanostre. Ces derniers sollicitent l'acquisition d'une partie du chemin communal cadastré ZA 456, d'une surface de 1 685 m², et qui leur permet d'accéder à leur habitation.

M. le Maire propose de leur vendre cette surface au prix de 1 € le m², soit 1 685 €. Les acquéreurs auront à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

Par ailleurs, il convient de procéder au déclassement du chemin ZA 456 du domaine public de la Commune.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la vente du chemin communal cadastré ZA 456 (1 685 m²) sis Rue de la Fontaine, à Fanostre, au profit de M. Pierre JULIEN et de Mme Caroline GOUTILLE.

- **FIXE** le tarif de cette cession à 1 €/m², soit 1 685 €.

- **ACCEPTE** de procéder au déclassement du chemin communal cadastré ZA 456 (1 685 m²) du domaine public de la Commune.

- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. Pierre JULIEN et de Mme Caroline GOUTILLE.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

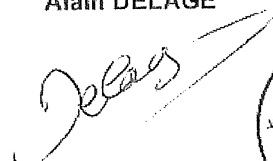
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

<i>République Française</i> <i>Liberté – Egalité – Fraternité</i> DEPARTEMENT DU CANTAL ARRONDISSEMENT DE MAURIAC CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">19</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">18</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Excusé</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Pouvoir</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">19</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	19	Présents	18	Excusé	1	Pouvoir	1	Votants	19	RF SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC Contrôle de légalité COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gislène TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHERME (arrivée à 20h15), Christian MAURIO. Etait excusé : Clotilde JUILLARD Pouvoir : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.
Nombre de conseillers en exercice	19										
Présents	18										
Excusé	1										
Pouvoir	1										
Votants	19										

024-2023 – NON RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS A.L.S.H. PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AVEC LA FEDERATION FAMILLES RURALES DU CANTAL

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale déléguée, informe l'Assemblée que la prise de compétence « Centre de Loisirs » par Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier 2024, et la suppression d'un poste d'enseignant au sein de Groupe Scolaire La Fayette à la rentrée prochaine, obligent la Commune d'Ydes à se réorganiser différemment dans le cadre des activités périscolaires, et à ne plus faire appel aux services de la Fédération « Familles Rurales du Cantal ».

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO),

- **APPROUVE** le non renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion de l'A.L.S.H. périscolaire de Ydes avec la Fédération « Familles Rurales du Cantal », qui prendra effet au 1^{er} septembre 2023. L'accueil périscolaire (matin, soir et mercredi) sera alors assuré par le personnel communal.

- **DIT** que la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion de l'A.L.S.H. extrascolaire de Ydes avec la Fédération « Familles Rurales du Cantal » ne sera également pas reconduite au 1^{er} janvier 2024. L'accueil extrascolaire (vacances scolaires) sera donc géré par Sumène Artense Communauté.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

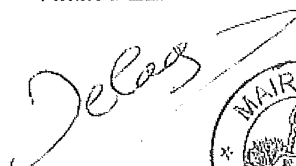
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française Liberté – Egalité – Fraternité DEPARTEMENT DU CANTAL ARRONDISSEMENT DE MAURIAC CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 60%;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Excusée</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Pouvoir</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Volants</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	19	Présents	18	Excusée	1	Pouvoir	1	Volants	19	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="text-align: center;">RF</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Contrôle de légalité</td> </tr> </table> Date de réception de l'AR: 06/04/2023 1915-31-502553-20220331-DEL-2023-025-DE COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE-ET-UN MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire <u>Etaient présents</u> : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h15), Christian MAURIO. <u>Elait excusée</u> : Clotilde JUILLARD <u>Pouvoir</u> : Clotilde JUILLARD à Céline BOSSARD Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.	RF	SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC	Contrôle de légalité
Nombre de conseillers en exercice	19													
Présents	18													
Excusée	1													
Pouvoir	1													
Volants	19													
RF														
SOUS-PREFECTURE DE MAURIAC														
Contrôle de légalité														

025-2023 – SIGNATURE DE LA CONVENTION VALANT OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT) ET SON PLAN D'ACTIONS

M. le Maire indique à l'Assemblée que créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre Sumène Artense Communauté, la ville principale de l'EPCI (Ydes), tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

L'ORT confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- L'éligibilité de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- Le renforcement du Droit de Préemption Urbain ;
- L'encadrement des baux commerciaux, etc.

La signature de la convention d'ORT devait initialement intervenir le 23 octobre 2022, mais a été décalée en raison des contraintes techniques liées au bureau d'études en charge de la mission.

Compte tenu des enjeux et de la multipolarité de Sumène Artense Communauté, il est proposé aux bourgs centres de Champs-sur-Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes d'intégrer cette ORT sur la base du volontariat.

Les enjeux ont été débattus et priorisés par les élus durant le séminaire du 16 mai 2022.

La commune d'Ydes, en tant que bourg principal et au titre de sa labellisation « Petites Villes de Demain », figure nécessairement dans l'ORT. Le programme « Petites Villes de Demain » constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les actions du programme « Petites Villes de Demain » sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à pouvoir alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, puis font l'objet d'un avenant à la présente convention.

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

Le plan d'actions est le suivant :

- Valoriser l'espace des templiers et la salle socioculturelle ;
- Rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle socioculturelle pour en diversifier les usages possibles et création d'un théâtre de verdure ;
- Revalorisation du site autour du dojo ;
- Développer une liaison douce entre la voie verte et les différents équipements ;
- Autour du carreau de la mine, mettre en place une démarche de valorisation industrielle du patrimoine ;
- Création d'une salle multisports ;
- Opération de réhabilitation de façades ;
- Mutation du bâtiment de l'ancienne pharmacie de la mine en logements passerelles.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le plan d'actions porté par la Commune d'Ydes et de l'autoriser à signer la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale.

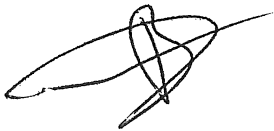
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- **DECIDE** de valider le plan d'actions de la Commune d'Ydes
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT),
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 04 Avril 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE